

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :**

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 3 avril 2023, a adopté un règlement portant le numéro 328-23 intitulé (Règlement de démolition).

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Jodane Courchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copie aux endroits désignés par le conseil entre 8h et 16h le 12 avril 2023.

---

Jodane Courchesne  
Directrice générale  
Greffière-trésorière